



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Nigeria

Question écrite n° 43909

## Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de Mme Chris Anyanwu, journaliste nigériane arrêtée le 4 juin 1995 et condamnée à quinze ans de prison pour dénonciation d'arrestations arbitraires de civils et de militaires. Cette personne, qui n'a jamais utilisé ni préconisé la violence, serait actuellement détenue à la prison de Gombe au nord-est du Nigeria. Il lui demande donc quelles initiatives il entend prendre afin d'obtenir la libération sans condition de Mme Chris Anyanwu incarcérée pour délit d'opinion.

## Texte de la réponse

Le ministre des affaires étrangères connaît bien la situation de Mme Chris Anyanwu. Directrice de l'hebdomadaire Sunday Magazine, elle a été arrêtée le 31 mai 1995 et condamnée à quinze ans de prison pour avoir publié dans son journal un article donnant la liste des personnes arrêtées pour la prétendue tentative de coup d'État de mars 1995. L'association « Reporters sans frontières » lui a décerné son prix pour 1995. Un représentant du ministère des affaires étrangères était présent à la cérémonie organisée à Paris pour une remise symbolique de ce prix. En outre, notre ambassade au Nigeria a appelé l'attention des autorités du Nigeria sur les préoccupations particulières que suscite en France le sort de Mme Anyanwu. D'une façon générale, la France n'a cessé depuis plusieurs années de demander la libération des prisonniers politiques nigériens. Elle s'est employée à ce que l'Assemblée générale des Nations unies et la Commission des droits de l'homme de cette organisation adoptent des résolutions qui se prononcent dans le même sens. Elle continuera sans relâche, à titre national et dans le cadre de l'Union européenne, à intervenir en faveur de la libération de tous les prisonniers politiques nigériens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Malvy Martin](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43909

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 octobre 1996, page 5347

**Réponse publiée le :** 4 novembre 1996, page 5759